

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 22 (1934)

Heft: 426

Artikel: Les consultations de nourrissons en Suisse : (suite et fin)

Autor: Stahel-Frey, A.-M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261516>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

neur pour son pays, bien que celui-ci n'eût point encore fermé ses maisons!...

Le Comité, estimant à juste titre qu'il manquerait à son devoir s'il ne tirait des conclusions directes de la documentation qu'il possède, a émis la résolution suivante:

1. Le Comité de la traite des femmes et des enfants, après avoir étudié avec attention le rapport préparé par le Secrétariat sur l'abolition des maisons de tolérance, constate avec une grande satisfaction que, depuis le début des activités de ce Comité, des progrès considérables ont été réalisés par de nombreux pays du monde entier, qui ont abandonné dans certaines villes ou sur l'ensemble de leur territoire le système des maisons de tolérance. Celles-ci sont, d'après les informations recueillies par le Comité, l'un des principaux stimulants de la traite des femmes. Il est démontré que, partout où elles ont été fermées, il n'est résulté aucune augmentation dans la fréquence des maladies vénériennes et que l'ordre et la moralité publiques n'ont en rien souffert de cette suppression. Le Comité tient à attirer l'attention des Gouvernements sur le fait que les autorités qui ont fermé les maisons de tolérance, et qui ont aussi aboli le système de la réglementation applicable aux prostituées, sont unanimes à déclarer que le problème de la prostitution peut être traité d'une manière plus efficace lorsque les maisons de tolérance sont supprimées, et enfin que, dans ces pays, on ne désire pas le retour à l'ancien système.

2. Le Comité de la traite des femmes et des enfants, convaincu par les résultats de l'enquête du Secrétariat de la Société des Nations qu'on ne peut plus désormais invoquer en faveur du système des maisons de tolérance les arguments qui semblaient le justifier autrefois, prie le Conseil d'inviter les Gouvernements à obtenir l'abolition du système des maisons de tolérance, partout où elle a été réalisée, et à étudier l'opportunité qu'il y aurait à abandonner ce régime dans les pays où les maisons de tolérance subsistent encore.

3. Le Comité de la traite des femmes et des enfants constate que certains pays et certaines villes qui ont abandonné le système des maisons de tolérance ont conservé l'inscription et l'examen médical obligatoires des prostituées professionnelles. Comme le nombre de ces dernières ne constitue dans tous les pays qu'une petite fraction du nombre total des prostituées, le maintien du système de l'inscription semble inutile au point de vue de l'hygiène publique, du moment que des mesures appropriées sont prises en vue du traitement général des maladies vénériennes. En raison des graves objections que soulève le système de la réglementation pour des motifs moraux et autres, le Comité espère vivement que les autorités qui conservent encore un système d'inscription obligatoire et d'examen médical pé-

riodique des prostituées abandonneront cette pratique, compte tenu de l'expérience médicale la plus récente.

4. Le Comité de la traite des femmes et des enfants signale que, si importants que puissent être les effets de la suppression générale des maisons de tolérance quant à la réduction de la traite des femmes, cette mesure, prise isolément, ne peut, à son avis, faire disparaître les dangers pour la santé et la morale qui résultent du vice commercialisé, et que cette mesure doit être complétée par l'éducation de l'opinion publique quant à l'utilité sociale de la législation proposée, par l'éducation des individus quant à leur responsabilité d'ordre social et moral, et par d'autres mesures telles que l'organisation du traitement gratuit des maladies vénériennes, accessible à tous les membres de la communauté, ainsi qu'une propagande destinée à éclairer l'opinion publique sur les dangers des maladies vénériennes. Parallèlement à ces mesures, il est indispensable, pour supprimer la traite des femmes, que des dispositions répressives soient suffisantes pour prohiber les maisons de prostitution de toute sorte, et pour punir les tenanciers des maisons de prostitution, les souteneurs et les proxénètes, et que des mesures appropriées soient prises en vue de sauvegarder l'ordre public dans les rues.

5. Le Comité de la traite des femmes et des enfants tient à déclarer que, lorsque des mesures sont prises en vue de fermer les maisons de tolérance ou d'abandonner le système de la réglementation, il importe de prendre des dispositions pour le relèvement des femmes qui étaient soumises à ce régime en tenant compte des circonstances de chaque cas. Il conviendrait notamment d'instituer, au moyen d'un examen psychologique et médical, l'assistance appropriée aux femmes reconnues faibles d'esprit ou anormales.

Le Comité tient à souligner la valeur de toutes les mesures préventives d'éducation et d'assistance sociale s'appliquant à l'un et à l'autre sexe, et qui sont de nature à diminuer la prostitution.

Lorsque cette résolution fut adoptée à l'unanimité, les délégués ne craignaient pas de déclarer qu'elle ferait époque dans les annales du Comité et que celui-ci était arrivé en quelque sorte à un moment historique de son existence. Les champions de l'abolition ne sont certes pas au bout de leurs peines, mais c'est avec un nouveau courage qu'après cette session si satisfaisante, ils pourront reprendre la lutte pour le triomphe de leur idéal moral.

Andrée Kunz.

Présidente de la Fédération internationale des Amies de la Jeune Fille.

destinées à préserver l'homme de la misère et de la maladie.

Il est bien certain que l'eugénisme, par ses buts, apparaît comme destinée à transformer les notions que l'on avait jusqu'ici à cet égard. Le plus souvent la maternité est, dans les milieux pauvres et prolifiques, imposée à la femme par un mari sans égards ni scrupules, ivre parfois... qui ne se soucie guère des conséquences de ses actes... on sait bien que l'aide viendra au moment voulu... et, en attendant, c'est la femme qui porte l'enfant, qui le met au monde, et qui, de toutes manières, subit les conséquences de la sensualité sans contrôle de son mari. Or, entre l'avortement autorisé, généralisé, et tragique dans ses conséquences morales et physiques, et l'étrouffement dogmatique, il y a place pour un juste milieu. Ceci suppose, évidemment, des médecins honnêtes et scrupuleux, et l'étude de chaque cas en particulier; mais, comme femme, j'ai toujours considéré comme injustes et inadmissibles ces

maternités successives imposées à des malheureuses déjà épuisées par des hommes sans égards. Et, quand on constate ce que sont les êtres nés de tels individus, on ne peut que s'étonner qu'on ait tardé autant avant d'envisager, comme on le fait actuellement, cette protection efficace et officielle de la race, telle que l'indique le Dr Revilliod.

L. H. P.

Les consultations de nourrissons en Suisse

(Suite et fin) ¹

Infirmière visiteuse.

Le champ d'activité d'une infirmière visiteuse est très étendu et on demande beaucoup d'elle. Elle est directrice ou adjointe dans tous les dispensaires et dirige des cours de puériculture.

¹ Voir les deux derniers numéros du *Mouvement*.

livre si captivant, fin aussi de ces quelques lignes par lesquelles j'ai tenté de vous donner le raccourci d'un sujet vaste comme le monde:

Il est une autre façon de vieillir que j'ai vue et dont j'aime à citer l'exemple. Une longue vie d'amour conjugal, la maternité reçue comme une bénédiction, le partage des peines, des travaux et des fatigues devenant une joie profonde et grave, commune à deux êtres qui ne formaient réellement qu'un seul être, et que la mort de l'époux sépare sans les désejoindre; un deuil où la douleur accepte de ne pas se révolter, où la survivance n'est que l'attente de la réunion définitive et d'une marche vers le rendez-vous mystérieux des âmes, de l'autre côté du tombeau. Il y a, dans cette vieillesse sainte, tant de douceur et de majesté, qu'on ne peut l'approcher avec indifférence. Un rayonnement spirituel l'enveloppe qui vient d'elle, et qui éclaire la vie autour d'elle. Ainsi, dans un paysage crépusculaire, un sommet brille, comme touché par les feux de l'aurore... et ce sont les feux du soir.

JEANNE VUILLIEMET.

Histoires policières

I. Parce qu'elle était femme...

Ceci se passe en Angleterre, la patrie des belles agentes, si correctes dans leurs uniformes bien taillés, et si resplendissantes de bottes et de bufflottes bien astiquées. Mais, au jour où se passe cette histoire, l'agente Clara Wild est en tenue de femme, tout simplement, habillée comme vous ou moi. Elle a reçu l'ordre de faire un petit circuit d'investigation qui doit la renseigner sur deux points: d'abord, où se cache le

vagabond qu'on dit errer sous les arbres de la Promenade, et effrayer les femmes et les enfants? Et ensuite, la police a-t-elle raison de soupçonner Jack, l'individu qui vient d'ouvrir une boutique de soldes dans le passage voûté conduisant à la rue Haute, de ne être pas tout à fait ce qu'il devrait être?

L'agente Wild, nez au vent et les yeux partout à la fois, fait donc sa petite tournée. Les vendeurs de journaux crient à tue-tête une nouvelle sensationnelle: le vol des perles d'une comtesse. Clara Wild ne leur prête qu'une attention minime. La nouvelle officielle du vol est arrivée au poste la nuit précédente, et elle sait ainsi plusieurs petites choses qu'ignorent les crieurs de journaux. Par exemple, que Reggie Crane est fortement soupçonné d'être l'auteur de ce vol; que Reggie auquel ses exploits audacieux ont conféré une regrettable célébrité dans au moins deux continents. La police est sur ses traces... ou bien, elle l'a déjà pincé... ou bien, il tente de passer entre les mailles du filet tendu d'un port à l'autre et de prendre le large.

L'agente enfle le passage qui débouche dans la rue Haute. Devant elle chemine une dame vêtue d'un manteau de fourrure qui excite l'admiration de la policière; elle décide de s'en acheter un tout pareil pour ses jours de congé, dès qu'elle aura le prix dans sa bourse. Voyez-vous, on peut bien être une excellente agente, on n'en est pas moins femme pour aimer de jolis atours!

Arrivée devant la boutique de Jack, l'agente retrouve la dame aux fourrures qui écoute en souriant les boniments du vendeur. Derrière elle, Miss Wild furète dans une boîte où gisent péle-

Dans les villes, elle devient la collaboratrice des offices tuteurs et exerce la surveillance sur les enfants placés. Sa tâche principale est pourtant constituée par les visites à domicile où elle instruit les mères sur les soins au bébé et son alimentation, et l'encourage à fréquenter les consultations.

On ne saurait prendre trop de précautions et dépenser trop de perspicacité quand il s'agit de choisir une infirmière visiteuse, car de sa personnalité dépend le succès ou l'échec de l'institution. Elle doit être une releveuse de couches expérimentée, avoir eu l'occasion d'acquiescer des connaissances solides en hygiène sociale et sanitaire, en droit de famille, connaître les œuvres d'assistance et de prévoyance, ainsi que les bureaux officiels. Pour leur donner ces connaissances, la Pouponnière cantonale de Berne a institué depuis 1916 des cours annuels pour infirmières d'enfants. En outre, un cours spécial de six mois, divisé en trois mois d'enseignement théorique et trois mois de stages, fut donné au printemps 1931 à l'Ecole sociale pour femmes à Zurich, en collaboration avec le *Schweiz. Wochen- und Säuglingspflegeverband*.

Les connaissances techniques ne suffisent pourtant pas à une bonne infirmière; il lui faut ce tact particulier qui lui permet de pénétrer la mentalité de la mère et de comprendre sans peine les conditions du milieu. Si l'infirmière a été élevée dans la contrée, c'est un grand avantage. Elle doit aussi jouir d'une bonne santé, car son travail, qui n'est pas réglé par un horaire fixe, est souvent très fatigant. Le traitement d'une visiteuse de l'enfance s'élève généralement à 3000 francs; il lui faut en outre des vacances suffisamment longues.

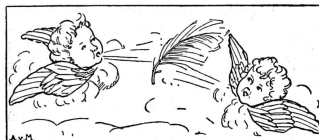
Conclusion.

Nous devons la diminution de la mortalité infantile en Suisse de 13,7 % en 1900 à 4,9 % en 1931 dans une grande mesure à l'activité des consultations de nourrissons. Ce qui importe, c'est l'enseignement donné déjà à la jeune fille et à la mère sur leurs devoirs vis-à-vis de l'enfant, sur les soins et la nourriture à donner aux nouveaux-nés et la surveillance médicale régulière des bébés.

Nous espérons que bientôt tous les cantons posséderont des dispensaires en nombre suffisant et que dans tous les milieux on reconnaitra leur utilité. Nous n'avons pas le droit de constater simplement que dans le domaine de la protection du nourrisson on fait du bon travail chez nous. Il faut au contraire créer des mesures de protection toujours plus efficaces et assurer à tous les bébés les bienfaits de soins entendus et d'une nourriture appropriée.

A.-M. STAHEL-FREY.

(Résumé d'un travail de diplôme présenté à l'Ecole d'Etudes sociales de Genève, publié par la revue « Pro Juventute ».)



DE-CI, DE-LÀ

Contre le chômage des intellectuelles.

Le *Times* annonce que vient de se former en Angleterre une nouvelle organisation, *The*

mée, des bijouteries de pacotille, et, comme elle aime les colliers, elle en choisit un et le paie deux francs cinquante, en pensant: Eh bien! il est bon marché! (Il l'était, certainement...) Toujours trotinant devant elle, la dame au manteau se dirige du côté de la Promenade. Le vent souffle rageusement; la dame cherche un coin abrité, allume une cigarette, et entame une conversation avec un vieux monsieur.

L'agente Wild rencontre un collègue, bavarde quelques minutes, puis reprend son inspection des coins et recoins de la Promenade. Peine inutile. Aucun bonhomme suspect n'y vagabonde. Elle repasse une fois encore devant la dame au manteau si admiré, qui fume toujours paisiblement, l'examine pendant quelques secondes, et l'arrête gentiment comme étant Reggie Crane.

— Inutile de chercher les perles sur lui, dit l'agente aux collègues qui tâtent sur toutes les coutures un Reggie fou de rage. Elle tire les perles de son corsage, et ajoute: « Je les ai achetées pour deux francs cinquante dans la boutique de Jack. Nous avions raison de penser qu'il n'était pas au-dessus de tout soupçon... en fait, il sert de reculeur à la bande de Reggie. Celui-ci venait sans doute de glisser les perles volées au milieu du tas de bimbeloterie, en avertissant Jack d'un coup d'oeil. Et quand, une minute plus tard, j'ai déniché le collier, Jack n'a pas osé s'y opposer, de crainte de se trahir. J'ai rencontré alors l'agent Smith, lui ai dit deux mots des perles et ai confié Jack à ses bons soins.

— Mais, dit l'inspecteur, comment avez-vous soupçonné cette dame d'être Reggie Crane? Je n'ai jamais vu de déguisement aussi réussi...

L'agente Wild se mit à rire:

Women's Employment Federation, qui s'occupe de questions de formation professionnelle et de placement des intellectuelles. Ses méthodes de travail consistent à réunir toute la documentation nécessaire en matière de formation professionnelle, à obtenir des bourses, à organiser des stages, à étudier les possibilités de placement pour les femmes, à renseigner les intéressées, aussi bien employeurs qu'employées, au moyen de publications périodiques.

Plusieurs Associations féminines ont déjà assuré cette nouvelle organisation de leur appui.

Avant d'aller en Suisse allemande.

L'Office suisse pour les professions féminines a eu la bonne idée de publier une édition française des feuilles volantes: *Conseils pour un séjour en Suisse allemande*, qui ont été si appréciées par les sages avis qu'elles donnaient aux jeunes filles venant temporairement chez nous pour apprendre le français. Il était naturel que la contrepartie de ces conseils fut présentée à celles de nos jeunes filles qui s'en vont en Suisse allemande passer quelques mois: de là les petites feuilles que nous signalons aujourd'hui à nos lectrices, éducatrices ou mères de famille. Car bien que ce soient souvent dans des situations différentes que les Welches s'en vont séjourner chez nos Confédérées (nous nous demandons notamment si on trouve parmi elles le même nombre de petites aides de maisons?) ces conseils pratiques sont de ceux que l'on peut utilement répandre autour de soi.

Le Congrès des Femmes Ukrainiennes

Les femmes ukrainiennes organisées en « Sojuz Ukrainok » (*Alliance des Femmes Ukrainiennes*) pour travailler dans le domaine féministe, national et culturel, ont entrepris de convoquer un Congrès des femmes ukrainiennes, qui aura lieu du 23 au 27 juin 1934, à Stanislawow (Galicie orientale), pour y célébrer le 50^{ème} anniversaire de la première organisation féministe.

Il y a 50 ans, en effet que le premier noyau du mouvement féministe ukrainien en Galicie a été créé par Mme Natalie Kobrynska (1855-1920), femme de lettres. Fille et femme d'un prêtre, Mme Kobrynska a eu le courage, après avoir terminé ses études, de lancer la première l'idée de l'émancipation de la femme dans les domaines de la vie politique, sociale et économique. Elle a propagé ses idées dans des écrits, a organisé des meetings et a fondé la première société féminine à Stanislawow. En peu de temps, dans les différentes villes de Galicie, d'autres organisations ont été créées avec le même programme.

Le *Sojuz Ukrainok* actuel, qui forme le point central de toutes les Sociétés ukrainiennes féministes, possède des Sections dans les villes, dont les membres se recrutent en plus grande partie dans la classe intellectuelle; néanmoins, chaque Section possède aussi des branches dans des villages dont les membres sont des paysannes. Le *Sojuz Ukrainok* travaille en contact étroit avec les organisations professionnelles et coopératives dirigées exclusivement par les femmes.

Le Congrès se pose comme but de passer en revue les résultats de l'activité féministe, de tracer un plan pour l'avenir et de créer une organisation générale des *Sojuz Ukrainok*. En plus, il se propose de réunir les masses des femmes-paysannes, qui peuvent, — organisées et conscientes, — devenir un appui très sûr de la nation ukrainienne tout entière. Le Comité exécutif du *Sojuz Ukrainok*, sous la présidence de Mme Milena Rudnycka, députée féministe bien connue, et en collaboration avec d'autres vaillantes féministes, a constitué un Comité préparatoire du Congrès, qui fait tout son possible pour préparer

— J'ai tout d'abord vu son manteau de fourrure, mais seulement parce qu'il me faisait envie. Puis, en marchant derrière la dame, comme nous nous trouvions devant le magasin du chapelier, qui a un grand miroir au coin de sa devanture, j'ai remarqué qu'elle seule, parmi toutes les femmes passant par là, n'a pas profité de ce miroir pour arranger ses cheveux ou remettre son chapeau dans l'angle voulu. Cela m'a donné à penser, et il me revint, entre autres, à l'esprit qu'avant de devenir cambrioleur, Reggie Crane jouait dans les music-hall des personnages féminins avec une perfection qui lui valut une certaine sorte de réputation. Au sortir du passage, nous avions le vent en plein, et je vis la dame refermer son manteau en essayant de le boutonner de gauche à droite, au lieu de droite à gauche. Alors, je fus à peu près sûre de mon affaire, mais si j'avais eu besoin d'une preuve de plus, je l'aurais trouvée dans la manière dont Crane frota une allumette pour allumer sa cigarette...

— Que voulez-vous dire? interrompit l'inspecteur.

Clara Wild prend une boîte d'allumettes et le prie d'en froter une.

— Oui, dit-elle en riant de plus belle. Ainsi font les hommes. Mais avez-vous jamais vu une femme enflammer une allumette en la dirigeant contre elle? Nous, nous la frottons toujours dans la direction opposée à notre propre corps.

— Eh bien! dit l'inspecteur, je sais, moi, une chose: c'est que l'agente Wild mérite de monter en grade, et que je vais m'y employer immédiatement!

(Traduit librement de « The Policewoman's Review » par J. V.)